



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 1ER SEPTEMBRE 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE	1
4	ACTION DE SUIVI	1
4.1	Envol de papiers du front d'opérations	1
5	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	2
5.1	Biogaz.....	2
5.2	Bilan des GES.....	6
5.3	Eaux de lixiviation	6
5.4	Suivi sonore annuel.....	8
6	PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES.....	11
6.1	Reboisement et aménagements fauniques.....	11
6.2	Maison GARAF	12
6.3	Valorisation du lixiviat par irrigation de saules	12
7	RAPPORTS D'ACTIVITÉS.....	15
7.1	Registre des plaintes.....	15
7.2	Registre des visites du MELCC	16
8	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	16
8.1	Système d'ancrage entre le recouvrement final et les puits de captage.....	16
8.2	Prochaine réunion	17
9	SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B ET DE L'EXPLOITATION DE LA PHASE 2	18
9.1	Statut de la phase 3B	18
9.2	État de situation sur les opérations.....	18
9.3	Projets de compensation pour la perte de milieux humides	20
9.4	Balance.....	21

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2021.

Considérant les consignes sanitaires en vigueur, la rencontre se tient en format virtuel. La visite de site ne pouvant avoir lieu, il est possible pour les membres de visiter le site individuellement, en communiquant directement avec WM.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 est approuvé par les membres.

4 ACTION DE SUIVI

4.1 ENVOL DE PAPIERS DU FRONT D'OPÉRATIONS

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations au site, explique qu'après que cela ait été soulevé par le Comité, WM a mis en place une nouvelle pratique afin de réduire l'envol de papiers en provenance du front d'opérations.

Dorénavant, lors des journées très venteuses, WM s'assurera de recouvrir, pendant la journée, les matières résiduelles avec de la terre, afin de prévenir leur envol du front de déchets. Cela sera fait dès que les déchets sortiront des remorques.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Pour ce faire, utilisez-vous les matériaux de recouvrement employés en fin de journée?</i></p>	<p>M. Lamothe confirme que oui.</p> <p>Puis, M. Craft demande à l'un des membres, qui avait souligné cet enjeu au niveau du voisinage, s'il a constaté une amélioration depuis que la mesure est en place.</p>
<p><i>Je n'ai noté qu'un événement au cours de l'été, avec de petits débris. J'ai également échangé avec le voisinage, me permettant de confirmer que la situation s'est grandement améliorée.</i></p> <p><i>Cela dit, les conditions en été sont facilitantes; nous pourrions donc confirmer à l'automne l'efficacité des nouvelles mesures en place, lors de plus forts vents.</i></p> <p><i>Il est grandement apprécié qu'une solution ait été identifiée face à cette nuisance.</i></p>	

5 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

5.1 BIOGAZ

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, rappelle d'abord quelques éléments de contexte :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire ou valoriser les biogaz. À Saint-Nicéphore, cela est fait depuis 1996.
- Pour capter les biogaz, deux méthodes sont utilisées :
 - Des tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, dans lesquelles sont installés des tuyaux perforés entourés de pierre nette
 - Des puits verticaux, forés une fois le recouvrement final réalisé, constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête de puits qui permet de contrôler le débit

- Selon le règlement, toutes les têtes de puits doivent être vérifiées quatre fois par année. Au site, WM fait cette calibration une fois par mois en plus de vérifications fréquentes de chaque tête de puits.
- Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central. Une partie du biogaz aspiré est ensuite valorisée des quatre façons suivantes :
 - Production d'électricité à la centrale
 - Chauffage aux serres Demers
 - Chauffage des eaux au réacteur biologique séquentiel
 - Chauffage au CFER (*n'a pas été possible en 2020-2021, en raison de l'incendie au CFER en janvier 2020*)

Les biogaz qui ne peuvent être valorisés sont brûlés à la centrale de destruction des biogaz.

Puis, il présente les faits saillants de l'année 2021 :

- Aménagement de 25 puits verticaux de captage des biogaz
- Valorisation variant entre 75% (l'été) et 100 % des biogaz (l'hiver)
 - L'hiver, le besoin en chauffage des serres Demers permet d'augmenter la quantité de biogaz valorisés.
- Renforcement de la capacité de captage par la modification de certaines soufflantes (capacité de capter à des débits moindres).

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. Cet équipement permet le transfert des données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

Enfin, il présente un schéma représentant la zone d'aspiration de chacun des puits de captage sur la phase 3A (soit un rayon de 60 mètres par puits). La localisation des puits est déterminée de manière à ce que ces rayons se rejoignent, et couvrent ainsi l'ensemble de la superficie.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Je note que selon la période de l'année, vous avez valorisé entre 75 et 100 % des biogaz, et ce, même si vous n'avez pu chauffer le CFER.</i></p> <p><i>J'en comprends que lorsque vous chauffez le CFER, la quantité de biogaz acheminée aux serres Demers est réduite?</i></p>	<p>M. Lacombe indique selon l'entente avec les serres Demers, WM leur achemine le maximum d'énergie possible, en ajustant selon les besoins.</p> <p>Si le besoin des serres est moins important que la quantité disponible (par exemple, lors d'un hiver plus chaud), les biogaz résiduels sont acheminés aux torchères. En hiver, WM est généralement en mesure de valoriser l'ensemble des biogaz générés au site.</p>
<p><i>Sur la diapositive, nous voyons que les serres Demers s'alimentent en énergie à 58 % grâce aux biogaz et à 42 % grâce à la chaleur des moteurs.</i></p> <p><i>La proportion vaut uniquement pour l'énergie en provenance du site, je crois, sachant que d'autres sources d'énergie sont utilisées?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme. Les serres Demers disposent de plusieurs options pour le chauffage, ce qui est crucial, puisqu'un manque d'énergie mènerait à la perte de la plantation en moins de huit heures.</p>
<p><i>Avec les anciennes soufflantes, est-ce que la présence de faibles débits entraînait une problématique de dispersion?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non.</p> <p>Il était auparavant nécessaire d'atteindre un débit minimal de 400 pieds cubes par minute pour que la soufflante fonctionne. Un débit inférieur ne permettait pas d'acheminer cette énergie aux Serres.</p> <p>Avec les nouvelles soufflantes, WM sera en mesure de rendre disponible l'ensemble de l'énergie, même en présence de faibles débits, et donc de valoriser une quantité accrue de biogaz.</p>
<p><i>Est-ce que vous utilisez des soufflantes à vitesse variable?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que oui.</p>
<p><i>De quelle nature sont les émanations de la torchère lorsque les biogaz sont brûlés?</i></p>	<p>M. Lacombe indique qu'il s'agit de CO₂, tout en précisant que l'ensemble de l'opération est réalisée à l'intérieur d'un bâtiment (la flamme n'est pas visible de l'extérieur).</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cette méthode permet d'éliminer le méthane?</i>	<p>M. Lacombe confirme.</p> <p>D'ailleurs, chaque année, un échantillonnage de l'air est réalisé à la torchère pour s'assurer de son bon fonctionnement (c'est-à-dire vérifier qu'elle détruit plus de 98 % du méthane, conformément aux exigences).</p> <p>Les résultats sont rassemblés dans un rapport et transmis au ministère.</p>
<p><i>Sur le plan illustrant la localisation des puits verticaux de captage des biogaz, on note que les rayons d'action des puits ne se rejoignent pas 100 % du temps.</i></p> <p><i>Est-ce que cela peut devenir problématique?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non, cela n'occasionne pas d'enjeu au niveau des émissions de surface, grâce à la complémentarité des deux systèmes de captage (puits verticaux et tranchées horizontales).</p>
<p><i>Si je comprends bien, il n'est pas possible de forer des puits de captage dans les pentes?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que cela n'est pas possible, car les puits n'atteindraient pas le fond de cellule.</p> <p>Dans les pentes, des tranchées horizontales sont aménagées. Puis, au moment de faire le recouvrement final, un système est installé directement sous la membrane afin d'assurer le captage. En parallèle, les puits aménagés sur le toit de cellule ont une certaine influence sur les talus.</p> <p>Enfin, le design choisi (localisation des puits) doit être conçu pour prévenir l'infiltration d'oxygène dans le réseau, car une concentration trop importante nuirait au captage (capacité des génératrices à brûler les biogaz). Pour cette raison, il n'est pas possible de forer des puits trop près des talus.</p>
<p><i>Comment fonctionne le système de captage sous la membrane?</i></p>	<p>M. Lacombe explique que WM utilise des drains tubes, soit une infrastructure composée de deux géotextiles, d'un petit drain d'un pouce de diamètre perforé installé sous la géomembrane du recouvrement final. Le tout est raccordé à un système d'aspiration en haut du talus.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'apprécie qu'on nous ait présenté la figure avec le rayon d'action des puits, cela était pertinent.</i>	
<p><i>Moi aussi j'ai trouvé cela intéressant.</i></p> <p><i>Auriez-vous une petite vidéo pour nous permettre de visualiser l'installation des drains tubes?</i></p>	<p>M. Dussault explique que l'émission Découvertes (à Radio-Canada) a tourné un reportage au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie au cours de l'été, et qu'il sera diffusé d'ici la fin de l'année.</p> <p>Il vérifiera si des images peuvent être récupérées de ce tournage pour illustrer l'installation des drains tubes, afin de présenter le tout à la prochaine rencontre.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Présenter des images permettant d'illustrer l'installation des drains tubes

5.2 BILAN DES GES

M. Dussault explique que WM travaille à déposer au ministère un bilan des émissions de GES au site, incluant des options de valorisation des biogaz afin de réduire les émissions.

Ainsi, il est proposé de reporter ce point à la rencontre de novembre, afin de présenter au Comité les éléments transmis au ministère.

ACTION DE SUIVI :

- Reporter la présentation du bilan des GES à la rencontre de novembre

5.3 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe rappelle que :

- Les eaux de lixiviation sont captées par plusieurs systèmes de pompage, traitées par WM sur le site, puis envoyées dans le réseau d'égouts de la Ville pour être traitées à nouveau.

- WM a signé une entente avec la Ville, qui précise les limites d'azote ammoniacal que WM peut envoyer dans le réseau d'égouts.
- Le ministère demande également un suivi annuel de la composition du lixiviat brut, à titre indicatif.

Puis, M. Lacombe présente un graphique illustrant les charges en azote ammoniacal acheminées au système de traitement de la Ville, qui varient entre 0,1 et 0,2 kg/jour (alors que la norme de la Ville varie entre 8 et 600 kg/jour). Les charges transmises par WM représentent environ 0,07 % de l'azote ammoniacal total transmis au système de la Ville.

M. Dussault souligne que ces données démystifient la perception, relayée au niveau médiatique, selon laquelle les opérations au site nuisent au développement industriel de la ville, en amenant des charges importantes au système de traitement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La prise de donnée évoquée, qui a lieu une fois par année, porte-t-elle sur le lixiviat brut ou sur les eaux traitées, juste avant qu'elles ne soient acheminées à la Ville?</i>	M. Lacombe explique qu'une mesure du lixiviat brut est prise une fois par année, à titre indicatif, pour le ministère, conformément à la réglementation (aucune norme n'est définie, puisqu'il s'agit de la valeur avant le traitement). Au niveau des eaux acheminées vers le système de la Ville, des échantillons sont pris de façon hebdomadaire.
<i>Pourquoi la norme fluctue-t-elle au fil de l'année?</i>	M. Lacombe répond que la Ville est en mesure de traiter davantage d'azote ammoniacal en période estivale, lorsqu'il fait plus chaud.
<i>De votre côté, vous ne leur acheminez pas plus de charges l'été que l'hiver?</i>	M. Lacombe confirme. Il rappelle également qu'un traitement complet est réalisé au site avant d'acheminer les eaux au système de traitement de la Ville (WM serait autorisée à rejeter directement ces eaux dans l'environnement, considérant que les charges sont retirées à plus de 99 %). Ainsi, les charges acheminées à la Ville sont peu élevées.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, il n’y a pas d’eau qui stagne au fond des cellules?</i>	M. Lacombe confirme que non; les eaux contenues dans les cellules sont plutôt pompées en continu, grâce à un système de sondes, ainsi qu’à 10 stations de pompage sur le site, qui fonctionnent 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Ainsi, aucune accumulation d’eau ne survient au fond des cellules.
<i>Est-ce que le lixiviat est généré et pompé dans l’ensemble des phases, même celles qui sont imperméabilisées?</i>	M. Lacombe explique que des stations de pompage sont actives dans toutes les phases, incluant les phases 1 et 2, qui sont fermées. Les volumes de lixiviat générés à ces endroits sont toutefois moins importants. Ces stations permettent aussi de pomper les eaux en continu.
<i>J’en comprends que les anciennes cellules ne sont pas complètement étanches, mais que l’eau y est pompée quand même?</i>	M. Lacombe confirme.
<i>Au niveau du RBS, y a-t-il des particules solides qui sont récupérées dans le processus? Si oui, qu’en faites-vous?</i>	M. Lacombe explique que des boues sont utilisées pour le traitement. Lorsqu’elles doivent être retirées (pour être changées), elles sont asséchées grâce à une centrifugeuse, puis, les résidus solides sont transmis au front de déchets pour être enfouis.

5.4 SUIVI SONORE ANNUEL

M. Lacombe rappelle la méthode et les exigences associées à la réalisation des suivis sonores :

- La réalisation d’un suivi sonore annuel est une exigence comprise dans le décret de 2013, et le premier relevé a été réalisé en 2014 (première année complète d’opération) ;
- La façon de réaliser les relevés et d’interpréter les données est, quant à elle, présentée dans ce qu’on appelle une note d’instruction, soit une sorte de guide;
- Une fois par année, WM doit prendre des mesures à huit points différents, et ce, pendant 24 heures. Chaque point de mesure (P1, P2, P3 et P4), au pourtour du site, est couplé à un point de référence (R1, R2, R3, R4), loin du site, qui permet de connaître la contribution sonore réelle du site de WM;
- Les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.

La valeur de bruit à respecter est établie par la municipalité. Elle correspond à 45 décibels (dB) le jour, et à 40 dB la nuit, sauf si le bruit résiduel (mesuré aux points de référence) est supérieur à cette norme : dans ce cas, tel que le prévoit la note d’instruction, c’est cette valeur qui devient le maximum à respecter.

M. Lacombe présente la localisation des points de mesure et les résultats obtenus :

En 2021, la norme a été respectée à l’ensemble des points P1 à P4, en tenant compte des éléments suivants :

- Rue de la Pintade (P1)
 - La valeur au point de référence (R1) était supérieure au point de mesure, de sorte que cela n’est pas considéré comme un dépassement.
- Boulevard Saint-Joseph (P2)
 - Le jour, la valeur au point de référence (R2) était supérieure au point de mesure, de sorte que cela n’est pas considéré comme un dépassement.
 - Le soir, la valeur au point de mesure était supérieure à celle du point de référence. Or, selon l’analyse de la firme externe, les enregistrements sonores comportaient principalement le bruit de la circulation.
- Rue Dominique (P3)
 - La valeur au point de référence (R3) était supérieure au point de mesure, de sorte que cela n’est pas considéré comme un dépassement.
- Rue de la Cordelle (P4)
 - La valeur au point de référence (R4) était supérieure au point de mesure, de sorte que cela n’est pas considéré comme un dépassement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les mesures sont prises aux mêmes points depuis 2014?</i>	M. Lacombe indique que quelques modifications ont eu lieu au fil des ans. Par exemple, l’un des propriétaires a indiqué ne plus souhaiter recevoir les équipements sur son terrain, de sorte que WM a proposé un nouveau point de mesure au ministère, qui a donné son aval.
<i>Il y a donc des gens du voisinage qui reçoivent des micros sur leurs terrains?</i>	M. Lacombe confirme que les micros sont directement sur les terrains des gens, et non en périphérie.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quelle hauteur sont pris les échantillons?</i>	M. Lacombe répond qu'ils sont récoltés à environ 4-5 pieds du sol, donc environ la hauteur d'un humain qui circule à cet endroit.
<i>Advenant la poursuite des opérations, est-ce que la localisation des points de mesure sera réévaluée?</i>	M. Lacombe répond que non, le même suivi se poursuivrait (même localisation des points de mesure).
<i>Est-ce que la direction des vents est prise en considération dans l'analyse?</i>	M. Lacombe confirme que oui. C'est aussi le cas de la vitesse des vents.
<p><i>Ces paramètres ont une influence directe sur les résultats.</i></p> <p><i>Le bruit des opérations sur le site n'est pas problématique pour le voisinage. La modification des alarmes de recul a entraîné une grande amélioration à cet effet.</i></p> <p><i>Pour les gens qui résident à proximité, c'est surtout le camionnage sur la rue Gagnon et à la balance qui est perceptible. Si vous preniez des échantillons à ces endroits, vous auriez probablement des mesures plus élevées durant la journée. Je m'attends donc à ce que les mesures au point P2 soient plus élevées après la relocalisation de l'entrée.</i></p> <p><i>Au besoin, je serais volontaire pour accueillir les équipements de mesure sur mon terrain.</i></p>	

6 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

6.1 REBOISEMENT ET AMENAGEMENTS FAUNIQVES

M. Dussault souligne qu'en 2021, le partenariat entre WM et le GARAF a atteint sa quinzième année d'existence.

Au fil des ans, plusieurs interventions ont été réalisées pour accroître la biodiversité du site, principalement à trois endroits : bassin de sédimentation, proximité du ruisseau Paul-Boisvert et étang près de la serre.

Le bassin de sédimentation est l'un des endroits s'étant le plus enrichis en termes de biodiversité, et est un pôle important de développement des connaissances pour les élèves.

Puis, il dresse un bilan des activités menées au cours de l'année, qui incluent :

- Des activités d'acquisition de connaissances, telles que des inventaires et un suivi de la qualité de l'eau
- Des activités de mise en valeur de la faune et de la flore

En 2021, 12 450 végétaux ont été plantés sur la propriété, dont 8250 arbres dans le secteur de la sablière.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le bassin de sédimentation est-il comparable à celui de la Ville qui est localisé sur le chemin du Diable? Nous y allions à l'époque pour l'observation d'oiseaux.</i>	
<i>Au niveau de la Ville, je pense qu'il s'agit plutôt d'étangs d'épuration.</i>	M. Dussault indique qu'il s'agit de deux infrastructures différentes. Les bassins de sédimentation ne comprennent pas de système de traitement; ils permettent plutôt, naturellement, de faire décanter les matières en suspension qui peuvent être contenues dans les eaux de surface.

6.2 MAISON GARAF

M. Dussault rappelle que la maison GARAF a été mise en service à la fin 2020. Cette résidence a été acquise par WM et mise à la disposition du GARAF pour en faire un laboratoire d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du secondaire.

Depuis, 70 classes du primaire ont pu profiter des installations.

Puis, il présente des photos des aménagements.

6.3 VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES

M. Lacombe présente l'avancement du projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules.

Il explique que la plantation, d'une superficie de huit hectares, est en place depuis maintenant deux ans. L'irrigation est mise en place de façon graduelle, par étape, afin de s'assurer d'une bonne maîtrise du système.

Ainsi :

- 2020 : début de l'irrigation (au sud de la phase 1)
- 2021 : première année d'irrigation complète (dès le printemps)
- Éventuellement : irrigation à venir dans les secteurs plus au nord

En 2021, 5 700 000 litres de lixiviat ont été utilisés pour l'irrigation (au moment de la rencontre). Cela représente environ 200 tonnes de matières sèches (biomasse), soit 360 tonnes équivalent CO₂ captées.

Lorsqu'ils auront atteint la taille requise, les saules seront récupérés et valorisés sous différentes formes. Il est notamment envisagé de récupérer cette biomasse pour enrichir le contenu organique du toit végétal de la phase 1 (d'ici la fin 2021 ou tôt au printemps 2022).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Observez-vous une grande différence entre les plantations à Saint-Nicéphore et Sainte-Sophie, en termes de croissance?</i>	M. Lacombe indique que les plantations donnent des résultats similaires et que dans les deux cas, l'irrigation au lixiviat a un impact positif sur la croissance des saules (les feuilles sont plus vertes et les tiges sont plus hautes).

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il est inscrit sur la diapositive que 5 700 000 litres de lixiviat ont été utilisés en 2021 (jusqu'à présent). Comment cela se compare-t-il au volume d'une piscine olympique, par exemple?</i></p>	<p>M. Dussault estime que cela équivaut à environ deux piscines olympiques.</p>
<p><i>Cela représente le volume utilisé pendant un an?</i></p>	<p>M. Lacombe suggère de valider ces données avec Ramo. Selon sa compréhension, les volumes présentés sont valides pour 2021 seulement.</p> <p>Il rappelle que le système d'irrigation a été installé en 2020, de sorte que la période d'irrigation a été moins importante.</p> <p>Il est suggéré d'ajouter au compte rendu, après la rencontre, les volumes d'irrigation pour 2020 et 2021.</p> <p>--</p> <p><i>À la suite de la rencontre, la précision suivante est ajoutée au compte rendu :</i></p> <p><i>Les volumes d'irrigation pour les années 2020 et 2021 sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 : 413 m³ (début de l'irrigation retardé, en lien avec la COVID-19) • 2021 : 7400 m³.
<p><i>N'y a-t-il que deux parcelles où la plantation a été réalisée?</i></p>	<p>M. Lacombe explique que la plantation a été réalisée sur l'ensemble de la superficie prévue pour le projet (huit hectares), mais que l'irrigation avec du lixiviat a lieu sur deux hectares pour l'instant.</p>
<p><i>Les six autres hectares sont irrigués naturellement?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme. L'irrigation se fait naturellement, grâce aux précipitations.</p> <p>M. Dussault souligne que ces résultats démontrent le potentiel de valorisation associé à ce projet (dans la mesure où, à terme, l'ensemble de la plantation devrait pouvoir être irriguée avec du lixiviat).</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je présume qu'il n'y a plus de puits de captage de biogaz dans la phase 1, à l'endroit de la plantation?</i>	<p>M. Lacombe confirme que non.</p> <p>WM a procédé au démantèlement de certains puits au moment de réaliser la plantation, au 2019. Au préalable, des tests avaient été réalisés pour confirmer que la zone visée ne produisait plus de biogaz. Les résultats de ces tests et l'emplacement des puits appelés à être fermés ont été communiqués au ministère avant d'aller de l'avant.</p>
<i>Éventuellement, il serait donc possible d'aménager une plantation similaire sur la phase 2?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui.</p> <p>Il est possible de développer des projets similaires environ 25-30 ans après la fin des activités d'enfouissement dans un secteur, soit lorsque la zone ne produit plus de biogaz et qu'il est donc possible de démanteler les équipements pour le captage.</p>
<i>Est-ce que cela signifie que près de 100 % du lixiviat est éliminé grâce à la plantation?</i>	<p>M. Lacombe répond que non, l'usine de traitement reste nécessaire. Le projet permet toutefois de valoriser une portion du lixiviat, en lui donnant une valeur ajoutée.</p>
<i>Quel pourcentage du lixiviat total est traité à travers ce projet?</i>	<p>M. Lacombe répond que les deux parcelles actuellement irriguées permettent de valoriser environ 2 % du lixiviat produit au site.</p> <p>Lorsque le système d'irrigation sera étendu à l'ensemble des huit hectares de la plantation, cette proportion augmentera à environ 10-15 %.</p>
<i>Vous éliminez donc près de 100 % du lixiviat, que ce soit à travers la plantation de saules et les bassins.</i>	<p>M. Lacombe confirme que les autres 98 % du lixiviat sont traités grâce au système de RBS.</p> <p>L'objectif de WM est d'augmenter la part de lixiviat traité grâce à la plantation de saules au cours des prochaines années.</p>
<i>C'est une très belle initiative.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il un risque de ruissellement du lixiviat utilisé, et donc de contamination des eaux de surface?</i>	M. Lacombe explique qu'une berme a été aménagée au pourtour de la zone irriguée afin de prévenir le ruissellement vers l'extérieur. Par ailleurs, un suivi hebdomadaire des eaux de surface près de la plantation est réalisé par la firme partenaire (Ramo) pour s'assurer de l'absence d'impact.
<i>Je présume que l'irrigation n'a pas lieu en présence de pluie?</i>	M. Lacombe confirme que non. Le système utilisé permet de vérifier le besoin en eau des racines et de n'irriguer qu'au besoin.
<i>Serait-il envisageable d'irriguer d'autres espèces que des saules dans le futur?</i>	M. Lacombe répond que oui; par exemple, d'autres sites de WM irriguent des peupliers. Les saules ont toutefois un cycle de vie particulièrement intéressant, puisqu'ils peuvent être récoltés à des fins commerciales au bout de trois ans seulement.
<i>Dans l'éventualité où le site fermerait, les peupliers donneraient toutefois une continuité, et pourraient constituer une avenue intéressante.</i>	M. Lacombe confirme que cela serait envisageable, puisque la technologie est éprouvée au niveau des peupliers, mais les saules sont pour l'instant priorités.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier les volumes d'irrigation pour 2020 et 2021, et les inscrire au présent compte rendu

7 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

7.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique que deux plaintes liées aux odeurs ont été formulées depuis la dernière rencontre.

Il explique que ces plaintes sont reliées à une situation exceptionnelle, soit la réception de carcasses de poulets ayant dû être euthanasiés au cours de l'été (en lien avec la grève des abattoirs), qui, combinée à des vents défavorables, pourraient effectivement occasionner des odeurs importantes.

À la suite du second signalement, WM a complètement cessé la réception de ces carcasses au lieu d'enfouissement.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les poulets vont à l'enfouissement, et non à des entreprises spécialisées?</i>	M. Lamothe explique qu'en raison des importants volumes générés par les abattages de l'été, le fournisseur n'arrivait pas à répondre à la demande pour effectuer le traitement habituel, de sorte que des parties qui ne sont pas habituellement enfouies l'ont été cette année.

7.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique qu'une visite du MELCC a eu lieu le 8 juillet. Aucun commentaire particulier n'a été formulé par le ministère concernant les activités au site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Arrive-t-il que le ministère visite les environs du site (voisinage) lors de son passage?</i>	M. Lamothe indique qu'en sa présence, le ministère se concentre sur le site.

8 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

8.1 SYSTEME D'ANCRAGE ENTRE LE RECOUVREMENT FINAL ET LES PUIITS DE CAPTAGE

M. Lacombe présente le système utilisé pour imperméabiliser un puits de captage traversant le recouvrement final (qui comporte des membranes).

Il explique qu'auparavant, la géomembrane imperméable était fixée directement sur les puits de captage, ce qui pouvait occasionner des déchirures, puisqu'au fil du temps, la membrane s'affaisse avec le tassement des déchets.

Dorénavant, une conduite en polyéthylène haute densité est posée sur le puits de captage, et c'est à cette conduite que la géomembrane est fixée. Cela permet à la membrane de glisser le long de la conduite, plutôt que d'exercer une pression, et d'effectuer des ajustements au fil du temps au besoin.

Le tout est étanchéisé pour prévenir les infiltrations d'oxygène.

Il précise que cette technique sera utilisée pour l'ensemble des puits aménagés sur la phase 3A.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, ce système vise à empêcher l'oxygène de s'infiltrer (et non à empêcher les biogaz de sortir)?</i>	M. Lacombe confirme. Cela prévient également l'endommagement du recouvrement final.
<i>Est-ce que la technologie est brevetée?</i>	M. Lacombe indique que non, il s'agit d'un procédé assez simple qui relève davantage d'une bonne pratique, que WM est à l'aise de partager.
<i>Le phénomène de tassement a lieu sur tous les lieux d'enfouissement. Cette solution pourrait être partagée aux autres sites opérés par WM.</i>	M. Lacombe répond que cette pratique est déjà partagée au sein de l'entreprise. Ce design est d'ailleurs bien adapté aux conditions hivernales, puisqu'il permet de protéger les puits.
<i>Comment le personnel arrive-t-il à repérer la présence d'un tassement, et ainsi à intervenir au bon moment?</i>	M. Lacombe répond que cela se voit facilement. En effet, une membrane en caoutchouc est vissée aux deux portions (puits et tuyau extérieur), de sorte que le caoutchouc s'étire en présence d'un tassement.

8.2 PROCHAINE REUNION

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion est prévue le 24 novembre.

9 SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B ET DE L'EXPLOITATION DE LA PHASE 2

9.1 STATUT DE LA PHASE 3B

M. Dussault effectue un retour sur les étapes franchies dans le processus d'autorisation de la phase 3B.

Il rappelle qu'un décret d'autorisation gouvernementale a été émis en octobre 2020, lequel couvrait la phase 3B-1 pour une période maximale de 10 ans. Or, le zonage actuel de la superficie ne permet pas d'opérations d'enfouissement (malgré la reconnaissance de la phase 3B dans le schéma d'aménagement révisé et le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond). Devant cette situation, le gouvernement a créé une zone spéciale d'intervention afin de permettre au décret d'être mis en œuvre.

Au moment de la rencontre, ce processus était toujours en cours.

9.2 ÉTAT DE SITUATION SUR LES OPERATIONS

Puis, M. Dussault effectue un état de situation sur les opérations :

- Le décret obtenu en 2013 prévoyait la fin des opérations en septembre 2020. Puisque, à ce moment, le volume autorisé n'avait pas encore été comblé, WM a obtenu l'autorisation d'exploiter le volume résiduel au-delà de 2020. Ce volume a finalement été comblé en janvier 2021.
- Puis, WM a obtenu l'autorisation de retourner enfouir sur la phase 2, où un espace s'était libéré avec le temps, en raison de l'affaissement des déchets. Au moment de la rencontre, cet espace additionnel avait presque été comblé.
- Ainsi, WM a effectué une nouvelle demande d'autorisation afin de modifier le profil final des phases 2 et 3A, pour poursuivre temporairement les opérations. Au moment de la rencontre, une décision gouvernementale était toujours attendue à ce sujet.
 - Cet espace additionnel serait nécessaire pour la continuité des opérations même si WM obtient l'autorisation d'exploiter la phase 3B, puisque les travaux préparatoires (déboisement, excavation, pose de membranes, etc.) nécessitent plusieurs mois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de temps additionnel la plus récente demande d'autorisation vous permettrait d'opérer?</i>	M. Dussault répond que cette autorisation permettrait à WM d'opérer environ une année supplémentaire, un délai qui pourrait être nécessaire, en fonction du moment où l'autorisation est obtenue (en effet, certains travaux ne peuvent être réalisés à l'hiver).
<i>Si les démarches sont plus longues, y a-t-il encore des espaces additionnels sur lesquels il serait possible d'opérer en attendant l'autorisation éventuelle de la phase 3B?</i>	M. Dussault indique que non.
<i>Avez-vous une idée des échéanciers pour l'obtention d'un retour du ministère?</i>	M. Dussault indique que non, sachant que ce processus relève entièrement du gouvernement.
<i>Croyez-vous que les autorités gouvernementales attendent les élections avant de faire des annonces à ce sujet?</i>	M. Dussault indique qu'il ne peut présumer des intentions du gouvernement, tout en réitérant que les échéanciers doivent plutôt tenir compte du risque d'un manque de capacité d'enfouissement.
<i>Si l'autorisation est obtenue, est-ce que les travaux pourront commencer durant l'hiver, même si certaines portions doivent être réalisées l'été?</i>	M. Dussault explique que certains types de travaux doivent être faits à des moments spécifiques, et selon une séquence particulière. Par exemple, le mur sol-bentonite ne peut être construit en présence de gel, et il n'est pas possible d'effectuer l'excavation avant la construction de ce mur.
<i>Il s'agit d'un très long processus, qui s'étire. J'avais compris qu'à la suite de la soirée d'information du ministère, vous aviez immédiatement vos autorisations, mais je réalise ce soir que cela n'est pas réglé.</i>	M. Dussault indique qu'aucun délai n'est défini pour l'obtention de la décision gouvernementale.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle hauteur additionnelle serait ajoutée aux phases 2 et 3A dans le cadre du rehaussement?</i>	<p>M. Lacombe rappelle que WM avait initialement demandé au ministère l'autorisation d'ajouter six mètres de hauteur aux endroits désignés.</p> <p>Le ministère ne souhaitait pas que WM aille de l'avant avec cette option. Après analyse des autres possibilités, WM a suggéré d'adoucir les pentes au nord et au sud du site (2 % plutôt que 5 %), une avenue à laquelle le ministère semble plus favorable.</p>
<i>Je suppose que cette avenue est possible parce que les géotextiles du recouvrement final n'ont pas encore été installés à la tête de la phase 3A et de la phase 2.</i>	M. Lacombe confirme.
<i>Est-ce que les pentes adoucies pourraient entraîner des enjeux, par exemple par rapport à l'écoulement des eaux?</i>	<p>M. Lacombe indique que non.</p> <p>À l'époque, la pente de 5 % avait été prévue pour permettre à l'eau dans les collecteurs de s'évacuer plus rapidement, et ce, malgré le tassement au fil des ans.</p> <p>Cela dit, la réglementation permet d'aménager des pentes de 2 %. Ce scénario semble d'ailleurs mieux reçu aux yeux du ministère que le précédent présenté.</p>

9.3 PROJETS DE COMPENSATION POUR LA PERTE DE MILIEUX HUMIDES

M. Dussault effectue un suivi sur les projets de compensation associés à la perte de milieux humides dans la phase 3B.

Il rappelle qu'en vertu du décret d'autorisation, WM doit prévoir une compensation équivalente à la superficie de milieux humides perdus, sous forme de projets ou d'une compensation financière.

Deux projets, déjà présentés au Comité, étaient en cours de développement sur la propriété. En raison de la complexité technique d'une telle avenue, WM a finalement pris la décision d'opter pour une compensation financière, tel que souhaité par le ministère.

Ainsi, un montant de 2,6 millions \$ a été versé au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, qui permettra éventuellement à des groupes de créer de nouveaux milieux humides.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La compensation financière sera-t-elle versée seulement si l'agrandissement du site a lieu?</i>	M. Dussault confirme. Si l'autorisation n'est pas accordée, le montant, qui a déjà été versé par WM, sera remboursé.
<i>De mémoire, l'esprit de ce programme est de retourner les fonds dans les régions touchées. Il ne serait donc pas impossible qu'un projet soit tout de même développé dans la sablière.</i>	M. Dussault indique que l'équipe serait ouverte à cette éventualité, si un promoteur local souhaitait développer un projet à cet endroit.

9.4 BALANCE

Un membre indique souhaiter obtenir un suivi sur le projet de relocalisation de la balance, tout en indiquant avoir compris, pendant la rencontre, que WM n'est pas en contrôle des échéanciers pour l'autorisation de la phase 3B. Il demande si, lorsque l'autorisation de la phase 3B, WM débutera immédiatement les travaux de relocalisation de l'entrée, ou si cela sera fait plus tard au cours du processus.

M. Lacombe explique qu'une fois l'autorisation de la phase 3B obtenue, WM enclencherait les processus officiels auprès du ministère des Transports pour obtenir les autorisations de ce projet (des échanges préliminaires ont déjà eu lieu avec le MTQ, mais une demande officielle d'autorisation devra être déposée). L'intention de WM est de débiter les travaux dès que les autorisations officielles du MTQ et du MELCC auront été obtenues.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Serait-ce possible de déposer les demandes dès maintenant auprès du MTQ et du MELCC?</i></p> <p><i>Cela permettrait d'éviter que les échéanciers soient trop étirés, car le processus d'autorisation est très long.</i></p> <p><i>Pour le voisinage, la localisation actuelle de l'entrée est le dernier des irritants (au fil des ans, les autres irritants ont été réglés).</i></p>	<p>M. Lacombe explique que WM a tenté de faire progresser les différentes demandes en parallèle, mais qu'il n'était pas possible, au niveau des ministères concernés, d'étudier le projet de relocalisation de la balance sans savoir si la phase 3B sera autorisée.</p> <p>M. Dussault réitère l'engagement de WM à relocaliser l'entrée si la phase 3B est autorisée.</p>

M. Dussault remercie les membres pour leur participation.

Il rappelle que des visites de la propriété sont possibles, sur une base individuelle, si des membres ont de l'intérêt.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 20.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion